

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 novembre 2021 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 25 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, POITOU Michel, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan,

Excusés : CHAPT Sabine, BONNET Matthias, PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges)

Secrétaire : ZIELINSKI Laetitia

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Révision des tarifs du cimetière de Foussignac

Concessions en pleine terre (durée 50 ans) prix actuel 150 €

Columbarium : (durée 30 ans) prix actuel 650 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la manière suivante à compter du 1er décembre 2021 :

Concession en pleine terre : 250 €

Columbarium pas d'augmentation

2- Convention de reversement de l'allocation compensatrice – Transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté d'agglomération de Grand Cognac a donné délégation de compétence en matière d'organisation des transports scolaires réguliers des élèves du 1er degré à compter du 1er septembre 2020 à la commune de Sigogne, où sont scolarisés certains enfants de Foussignac.

Les 2 communes perçoivent chacune à ce titre une allocation compensatrice de Grand Cognac destinée à financer cette délégation de compétence.

La commune de Sigogne, étant structure organisatrice, assure le paiement des factures résultant du marché public conclu avec le transporteur.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Sigogne pour le reversement de l'allocation compensatrice perçue par cette dernière.

3- Intégration de biens présumés sans maître au patrimoine communal dans le domaine privé

Monsieur le Maire expose qu'en mars 2021, la Commune de FOUSSIGNAC a été informée de l'existence de 2 parcelles présumées sans maître cadastrées, ZA2 et ZD146

A compter du 16 mars 2021, l'arrêté a été affiché pendant 6 mois afin de permettre aux éventuels propriétaires de se manifester. Durant cet affichage, aucun propriétaire ne s'est fait connaître ou a été identifié.

La Commune a donc informé les services préfectoraux de l'infructuosité des recherches et qu'elle envisageait d'incorporer lesdits biens au patrimoine communal.

En conséquence, la Préfecture de la Charente a pris un arrêté constatant la présomption de vacance de biens sur le territoire de la Commune de FOUSSIGNAC. Les élus sont appelés à délibérer afin d'intégrer les biens vacants au patrimoine communal.

En outre, M. le Maire précise qu'il s'agit de parcelles de faibles surfaces : 40 m² pour la ZA2 et 1 410 m² pour la ZD146 mais qu'elles pourraient intéresser les propriétaires fonciers voisins.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, Décide

- de l'incorporation des parcelles présumées vacantes et sans maîtres cadastrées ZA2 et ZD146 dans le patrimoine communal dans le domaine privé de la Commune de FOUSSIGNAC

- de fixer les valeurs suivantes :

pour la parcelle ZA2 : 20 €

pour la parcelle ZD146 : 705 €

- d'inscrire à l'inventaire les parcelles sous les numéros suivants :

2021-100- 020 pour la parcelle ZA2 ;

2021-100- 021 pour la parcelle ZD146.

et de prendre la décision modificative suivante :

2111-188 : 725€

1021 : 725€

4- Souscription à l'option " Sauvegarde 321" proposée par l'Agence Technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « sauvegarde 321 », à compter du 01/12/2021

Le système consiste en la sauvegarde dans les locaux de la Mairie (NAS + disque dur externe) et une sauvegarde dans les locaux de l'ATD.

Montant de la cotisation annuelle : 650€

5- Commissions

✓ Voirie :

Les travaux d'effacement des réseaux sont terminés Route de Jarnac et se poursuivent Route du Goulet. Effacement des réseaux électrique, télécom et fibre optique.

La commission se réunira afin de valider le plan d'aménagement de la Route de Bourras. Ce projet sera présenté au conseil lors de la prochaine réunion.

✓ Bâtiments :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission d'ouverture des plis a procédé au choix du maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la grange située Rue de l'église en logement. Des délais de procédure doivent être respectés. Une délibération sera prise lors du prochain conseil afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'architecte choisit.

L'acquisition d'un bâtiment jouxtant la grange est en cours d'étude

Les huisseries du hall de la salle des fêtes ont été changées – Les travaux ont été effectués par l'Entreprise Benoit ALLAIRE.

✓ Fêtes et cérémonies :

120 personnes sont inscrites au repas des aînés qui se déroulera le 11 novembre. Traiteur : Charente réception – Animation : Créa Scène.

Monsieur POITOU rappelle que la commune organise le Noël des enfants le dimanche 19 décembre à 15h00 (spectacle de magie, distribution de cadeaux et goûter). Chaque enfant entre 0 et 10 ans recevra une invitation.

Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire expose que CALITOM prépare la mise en place d'une redevance spéciale ordures ménagères pour la gestion des déchets communaux. Cette redevance s'appliquera sur les déchets occasionnés par les locations de la salle des fêtes. La facture est estimée à terme 450 € par an. Année blanche en 2021 – 1/3 du montant en 2022 – 2/3 en 2023 et totalité de la facture en 2024.

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Benoit BROUILLET est titularisé depuis le 01/11/2021 et que Monsieur Jean-Baptiste COSSET sera nommé stagiaire de la Fonction Publique Territoriale au 01/12/2021.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Jarnac fermera ses portes au 31/12/2021. Monsieur DANEY, trésorier assurera les fonctions de Conseiller aux Décideurs Locaux à la trésorerie de Cognac. Il continuera à assurer les missions de conseil auprès des Maires et des secrétaires de Mairie.
- ✓ Madame ZIELINSKI, déléguée à l'école de Sigogne fait le rapport du dernier conseil d'école.
Monsieur le Maire expose que la commune de Sigogne a procédé à une augmentation de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2020/2021 (719.97€ par enfant alors que jusqu'ici le montant était de 631.79€)
- ✓ PLUI : Nous travaillons toujours sur le PLUI. Nous avons rendu le dossier de zonage à Grand Cognac.
Nous sommes en attente de leur validation.
Prochaine étape : choix des zones à préserver (puits, porches, haies, monuments remarquables...)
- ✓ Révision de la carte communale : Le cabinet réunira tous les viticulteurs de la commune le 09/11 afin qu'ils déposent leurs dossiers concernant leurs projets d'aménagements ou de constructions
Prochaine réunion le 24/11/2021

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

